

Autre, outre..... et foutre

Autor(en): **Orr, John**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **9 (1933)**

Heft 33-34

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AUTRE, OUTRE..... ET FOUTRE

A LÉON E. KASTNER,
Hommages et amitiés.

Cet assemblage de mots surprendra sans doute, mais, pour saugrenu qu'il puisse paraître à première vue, il représente cependant des contacts réels qui se sont produits dans la langue et dont les résultats se font sentir encore, dans le français actuel. Inutile de dire que le titre de cet article représente un point d'arrivée et non pas un point de départ, choisi arbitrairement ; il est l'aboutissement d'une étude dont le point de départ fut le français *Autrement*.

I

AUTRE ET AUTREMENT

Que l'on considère un instant les deux citations suivantes, cueillies toutes les deux à quelques jours d'intervalle dans le *Journal*, au mois de juillet 1931 :

1. Voilà qui est *autrement* sérieux que les divagations des agitateurs d'extrême-gauche et d'extrême-droite.
2. Le bulletin de la séance du matin renferme une série d'indications que l'on n'est pas *autrement* surpris de voir souligner par les déclarations de M.C... à la presse.

Que l'on essaie maintenant de traduire ces deux *autrement* dans une autre langue, en anglais, par exemple, et l'on verra que, pour rendre les deux sens, le « otherwise » qui serait la traduction naturelle et exacte de *autrement* dans d'autres emplois est ici complètement inadmissible. Ces deux emplois, extrêmement fréquents, on le sait, dans le français actuel, ont des racines profondes dans le passé de la langue. Essayons de les suivre, en commençant par le premier cas.

a) *Autrement* servant à renforcer une comparaison.

L'origine de cet emploi n'est pas difficile à découvrir. Qu'un mot qui sert d'abord à marquer simplement une différence, un changement quelconque, puisse finir par indiquer une détérioration, le mot *altérer* est là pour le prouver. Le mot *changer* lui-même prend volontiers cette nuance (« je l'ai trouvé très changé »), tout en conservant par ailleurs son emploi neutre. Le mot *autre*, au contraire, pour des raisons que je laisse à démêler aux psychologues, a suivi la direction inverse, et, depuis le moyen âge¹ jusqu'à nos jours, n'a cessé d'être employé pour marquer une différence à nuance de *supériorité*. Témoin les exemples suivants :

... et lui va dire que le pais de Barrois desja luy desplaist, et que vraiment Brabant est *toute aultre* marche. — *Cent Nouv.*, XXVI.

Les femmes de Brabant sont *bien aultres*. — *Ibid.*

Je vous prometiz... de vous mener... ou l'on nous fera *toute aultre* chere. — *Ibid.*, LXXXI.

... la drogue dedans contenue est *bien d'autre* valeur que ne promettoit la boîte. — Rabelais, I, *Pról.*

Le estyle et la feïçon de nos prescheurs sont *bien otres* chouses que celles de vos preuves Ministres. — Aubigné, *Bar. de Faeneste*, IV, viii.

... le vin du Rhin, et le vin Grec, qui sont blancs, sont sans comparaison, quant à la force et chaleur, *bien autres* que les vins rouges de France. — Bouchet, *Serées*, I, i.

... n'estant rien que d'appeller un homme larron : et quant à luy, qui estoit *bien d'autre* qualité, il ne passoit jour que quelqu'un ne l'appellast larron. — *Ibid.*, I, ix.

... qu'il me feroit discourir avec Luce, sans estre interrompu par de telles gens, et que je trouverois *bien* en elle *un autre* génie. — Sorel, *Françion*, V, p. 151 (éd. Textes français modernes).

Ce vin-ci est *bien un autre* vin que celui d'hier. — Littré.

Les conservateurs avaient agi avec *une autre* énergie quand ils durent intervenir, au lendemain de la guerre. — *Le Journal*, juillet 1931.

L'adverbe *autrement* a suivi un développement parallèle, qui se discerne déjà dans les exemples du XIII^e siècle que nous donne Littré, et qui, nettement établi aux XVI^e et XVII^e siècles, est devenu d'un emploi si fréquent dans la langue moderne :

Puis la ferma (fortifia) dus Naimes *autrement* Qu'ele n'estoit. — *Berthe*, IX.

1. Pourtant, mon premier exemple est du XV^e siècle. Le manque d'exemples plus anciens est dû, sans doute, au hasard de mes lectures.

(Si je vous avais connu) *Autrement* honorés en ma maison fussiez. — *Ibid.*, CXX.

Elle sera une autre fois mieux avisée... et ira, quand aller faudra, *bien autrement* accompagnée. — Rabelais, V, xxv.

Lupolde dit que les médecins d'Angers se font *bien* valoir *autrement*, car à les voir s'entrelouer... — Du Fail, *Propos* (éd. Elzévir.), II, p. 47.

Je m'en rapporte, en ma migraine,
A de plus curieux que moi ;
Ce Cadran tout rond que je voy
Me met *bien autrement* en paine.

(*Paris Ridicule*, CXXVI).

Voilà comme le Roy de France
Marche dans la magnificence :
Mais c'est encor *bien autrement*
Quand c'est ceremonieusement.

(*Le Tracas de Paris*, p. 279).

On ne peut nier que cette méthode de traiter la dévotion n'agrée *tout autrement* au monde que celle dont on se servait avant nous. — Pascal, *Prov.*, 9. (Cité par Littré, qui traduit : « beaucoup plus »).

Nous remarquons, dans ces exemples, que l'adverbe *autrement*, exprimant une supériorité, est précédé en général, sinon toujours, d'un autre adverbe, *bien* ou *tout*, qui, tout en le renforçant, le rattache, en quelque sorte, à son origine, l'adjectif *autre*.

Cet emploi se perd dans le français actuel, tout au moins dans la langue courante, où le mot *autrement*, détaché pour ainsi dire de sa racine, acquiert une certaine indépendance, malgré l'emploi parallèle de l'adjectif dont nous avons donné des exemples plus haut. *Autre*, dans une phrase comme « les conservateurs avaient agi avec une *autre* énergie », appartient, croyons-nous, à une couche linguistique supérieure, alors que *Autrement*, dégagé de *Autre* dans le sens que nous étudions, est du langage familier et populaire et se trouve jusque dans les patois : témoin ces phrases de Verrier et Onillon, *Glossaire... de l'Anjou* :

Ses vaches sont *autrement* belles, que les siennes du patron.

Il est ben raide, mais son frère est *autrement* fort.

M. X... a ben de qué faire, mais M. Y... est *ben autrement* riche.

Cette indépendance progressive de l'adverbe à l'égard de l'adjectif, dont nous reparlerons plus bas, est un fait capital dans l'évolution de *Autrement*, car elle rend ce dernier susceptible de subir des influences qui, sur l'adjectif, n'auront guère ou point de prise.

Elle permet de créer, notamment, le tour fréquent, mais parfaitement illogique, *autrement plus*, que nous trouvons dans la citation suivante :

Ces croquis de mémorialiste sont *autrement plus* intéressants que les interminables descriptions de paysage. — *Quinz. crit.*, 10 févr. 1931,

et le pendant de celui-ci, *autrement moins*¹.

Elle explique aussi le fait que, dans le langage parlé, *Autrement* s'emploie fort bien pour indiquer qu'il y a une différence *totale* entre deux objets ou deux êtres que l'on compare. Soit l'exemple :

Ce garçon me paraît bien chétif, son frère est *autrement solide*.

Évidemment, on doit interpréter ce tour comme une fusion illogique de deux idées : « son frère est tout autre » et « son frère est solide ». Mais il y a plus que cela : *autrement*, ici, non seulement accuse une différence, mais affirme en même temps l'existence chez le frère d'un degré de « solidité » absolue, nuance que « beaucoup plus solide » ne saurait rendre.

Cette valeur « absolue » finit par l'emporter complètement sur l'idée de « différence » et dans un dernier emploi, que paraissent ignorer mes amis parisiens, mais qui existe, sans doute à titre d'archaïsme, dans le français provincial, l'adverbe *autrement*, entièrement libéré de l'adjectif, ne sert plus qu'à composer des superlatifs dits absolus. Une amie de la région amiénoise me déclare avoir entendu dans la bouche de son frère la phrase :

Elle est autrement balancée, tu sais,

pour décrire, sans aucune intention de comparaison, une « jeunesse » aux charmes tant soit peu plantureux. Une autre m'écrit : « Mon mari connaît l'emploi vulgaire de « autrement » dans le sens de « bougrement », sans comparaison, et le mépris qu'il lui témoigne montre bien qu'il le distingue de « autrement » dans le sens de « far more ». Il ne peut pas dire d'autre part si c'est à Saint-Étienne, à Lyon ou à Bordeaux qu'il l'a entendu ».

1. Il faut se garder pourtant de voir dans cette dernière expression une extinction complète de l'idée de « supériorité ». Quand je dis : « si j'y allais seul, ça serait *autrement moins* cher » — phrase entendue récemment —, j'énonce toujours une supériorité ; je ne crois pas que l'on dise jamais : « *autrement moins* beau » ; mais « *autrement moins* laid », « *autrement moins* bête » tant que l'on voudra.

En résumé, *Autrement*, renforcement d'une comparaison, sort tout naturellement d'un emploi similaire de l'adjectif. Il s'échappe pourtant de ses attaches avec ce dernier et finit, dans certains milieux linguistiques, par acquérir une valeur purement superlative. Le contact prolongé de *Autre* avec *Outre* que nous allons étudier plus loin, contact qui amène l'identité phonétique de *Autrement* et *Outrement*, a-t-il été pour quelque chose dans cette évolution ? Je demande au lecteur de bien vouloir réserver sa réponse à cette question jusqu'à ce qu'il ait été mis en mesure d'envisager en son entier toute la complexité du problème.

b) *Autrement* dans les phrases négatives.

Ici encore, nous trouvons dans le passé lointain de la langue le germe de l'usage actuel ; mais, alors que pour *Autrement*, rehaussement d'une comparaison, la continuité sémantique avec le passé est ininterrompue, ou presque, dans l'histoire de notre second emploi, au contraire, nous constaterons au cours des siècles un changement de signification assez remarquable.

L'origine première du tour que nous étudions c'est cette fonction de l'adjectif *autre*, bien connue de quiconque a pratiqué un peu l'ancien français, qu'Adolf Tobler a commentée dans la 3^e série de ses *Vermischte Beiträge* (p. 72), à savoir son emploi dans des phrases du genre :

De priere aïe li font Les dames, qu'*autres* bastons n'ont. — *Chevalier au Lyon*, 4520.

Cette construction illogique représente, on le sait, une fusion de deux idées : les dames ne peuvent lui fournir d'autre secours que la prière — elles n'ont pas de bâtons. *Autre*, au lieu de s'appliquer à l'idée de secours en général, s'applique illogiquement à l'idée particulière et immédiate d'un secours déterminé, celui des « bastons ». Ailleurs, dans d'autres exemples donnés par Tobler, nous voyons le mot *autre* accolé à un substantif exprimant une idée qui, à l'égard de l'idée dont elle est différenciée, se présente, non plus dans un rapport de particulier au général, comme dans l'exemple qu'on vient de lire, mais bien dans un rapport d'opposition totale :

Si parent la tueroient, Ja *autre* merci n'en avroient. — Méon, II, 133, 136 ;

ou encore :

Bergerette, a Dieu remanés, *Autre* forche ne vous ferai. — *Rob. et Mar.*, 212.

Il est clair qu'avec des emplois comme ceux-là la conscience immédiate de la valeur essentielle du mot *autre* risque de se perdre complètement, et nous pouvons prévoir qu'il arrivera deux choses, d'une part, un effort pour raviver l'expression en ayant recours à des artifices comme celui de l'auteur du *Roman de Troie en prose* (Class. fr. du moy. âge, p. 135), qui écrit :

Que puis ne firent Troën *autre chose ne autre demoure*, mais tous s'en fuirent sans nul conroi prendre,

au lieu de se contenter d'un simple « puis ne firent autre demoure », ou bien, d'autre part, une tendance à ne sentir dans *Autre* qu'un simple renforcement de la négation. Mais n'anticipons pas !

Bien que cet emploi de l'adjectif *autre* soit bien connu des grammairiens, on n'a pas remarqué, que je sache, que l'adverbe *autrement* se trouve employé lui aussi, quoique bien plus rarement, d'une façon tout à fait analogue. Que l'on compare, par exemple, ces deux passages qui se suivent de près dans le texte de la *Queste du Saint Graal*, et que je cite d'après l'extrait du ms. O (B.N., Fr. 120, XIV^e siècle) donné par M. Vinaver dans son livre sur Malory (Oxford, 1929), pp. 160, 161 :

Comment, fait il, cuiédiés vous que je puisse mourir par ce feu que vous avés ci appareillé pour moy ardoir ? — Vous n'arés ja, font il, *aultre* guerison...

Et quand il [le feu] fust estaint, ils trouverent sans faille le pseudomme devié, mais il avoit la char si saine et si nette comme vous povez encores veoir, ne la chemise qu'il avoit vestue n'en fu oncques *aultrement* empirée comme vos povés veoir.

L'intérêt de ces passages est de nous montrer l'emploi de l'adjectif et de l'adverbe coexistant dans le même texte, ou, si l'on préfère, dans la langue d'un même scribe, et, afin que l'on ne se méprenne pas sur le sens qu'il faut attribuer à *n'en fut autrement empirée*, qu'on pourrait paraphraser par *n'en reçut autre dommage*, voici un exemple de la même époque, analogue, mais non identique à celui de la *Queste*, où aucune hésitation n'est possible :

Ne je ne vos refuse *autrement*, mais je n'ai ne volonté ne corage d'amer vos ne autre orendroit. — *Rom. de Troie en prose* (Class. tr. du moy. âge), p. 114.

Ces paroles, adressées par Brigida à Diomedès qui l'avait demandée en mariage, pourraient s'écrire, transposées en discours indirect : *Ne lui fist autre refus, mais lui dist...*, ou bien : *sans lui faire autre refus, lui dist...*

A examiner les variantes ¹ que j'ai pu connaître des passages de la *Queste*, on a l'impression que les scribes du XIV^e siècle ont accueilli plus volontiers l'emploi de *Autrement* que celui de *Autre*. Quoi qu'il en soit du XIV^e ², au XVI^e siècle, certainement, le tour avec *Autre* se fait très rare, tandis que les exemples de *Autrement* abondent. Chez Rabelais, par exemple, je n'ai relevé qu'un seul cas où *autre* est employé selon l'usage de l'ancienne langue :

... du Pantagrueion crud, c.-à-d. tel qu'il naist de terre, *sans autre* appareil ne composition (III, 21),

alors que pour *Autrement* on n'a que l'embarras du choix. C'est que l'adverbe se prête plus facilement ³ à des emplois plus vagues,

1. Londres, Brit. Mus., Roy. 14 E III (XIV^e s.): 1. Vous n'en aurés, font il, se la mort non ; 2. la chemise ne fu autrement empirie comme vous poés orendroit veoir ; Add. 10294 (XIV^e s.): 1. vous nen aurés font il se la mort non ; 2. la ch. ne fu autrement empirie comme vous vées ; Oxford, Rawl. D. 874 (XV^e s.): 1. vos naurez ia firent il autre garisson ; 2. la ch. ne fu autrement empire com vos poez veoir ; Rawl. D. 899 (XIV^e s.): 1. vos non aurez ia font il se la mort non ; 2. *manque* ; Digby 223 (XIV^e s.) 1. vous nen arés ia font il el que la mort ; 2. la kem. ne fu autrement empine (*sic*) comme vous poés veoir ; Lyon, Palais des Arts, 77 (éd. Pauphilet, p. 121), ms. du XIII^e s.: 1. vos n'en avroiz ja, font il, se la mort non ; 2. la ch. ne fut autrement empiriee que vos poez veoir.

Je remercie ici M. Ewert qui a bien voulu me procurer les variantes des mss. d'Oxford.

2. Pour le XV^e siècle, je relève un exemple de *autrement* dans *Le Petit Jehan de Saintré*, LXV : « je loue que chascun voyse à sa dame, et pour la première fois supplier que la visiere luy vueille sans plus à la main asseoir sur l'espaule senestre, *sans* la lier *autrement* jusques au matin que, tous ensemble, les porteront ». Mais j'ai peu exploré la prose de cette époque qui, volontiers pédantesque, ne doit guère offrir beaucoup d'exemples d'un tour, en somme, assez populaire.

3. Cf., par exemple, le méridional « Et otremint ! ». Cette indépendance de l'adverbe à l'égard de son chef de file, l'adjectif *autre*, se trahit jusque dans la phonétique. Il suffit de comparer dans l'*Atlas linguistique de la France*, la carte « Aux autres » (76) à la carte 189, « Sans ça (tu vas tomber) », qui nous donne de nombreux *autrement*, pour en être immédiatement saisi. Voici quelques cas parmi les plus frappants : 668 *autés-ustamê*, 696 *aotes-utrêmê*, 853 *autri-utrêmê*, 879 *autres-utrêmê*, 795, 796, 797 *altres-utrêmen* (à côté de 798 *altres-altremens*). Il s'agit ici de formes de *autrement* qui se sont offertes spontanément, dans

ou plus éloignés de l'idée « autre », que ne le fait l'adjectif, plus cantonné qu'est celui-ci dans sa fonction inaliénable d'exprimer « une différence ». C'est que l'adverbe, par conséquent, se pliera plus volontiers au sort qui guette, nous l'avons vu, *Autre* et *Autrement* dans ce genre d'expressions, celui, notamment, de n'être plus senti que comme un pur renforcement de la négation.

La chose est arrivée en italien. Les paroles de Dante¹, l'œuvre et les paroles, si souvent citées, de son maître Brunetto Latini témoignent suffisamment du prestige dont jouissait la prose française dans la péninsule. Les prosateurs italiens ont été à l'école des écrivains français. L'italien *altrimenti*, mot « rinforzando la negazione », comme dit Petrocchi, n'a pas d'autre origine que le tour français où *Autrement* est employé dans des phrases négatives d'une façon analogue à l'emploi bien connu de *Autre*². « Questo avverbio », dit

un emploi qui les dégage de la sémantique immédiate du simple. Sans doute, on aurait demandé « Tâche de le faire autrement » que la correspondance phonétique entre *autre* et son dérivé eût été plus étroite.

Quant à la question : comment s'expliquer la voyelle *u* de l'adverbe, les points du Roussillon, 795-8, interdisent d'y voir un développement phonétique. Au risque de démasquer trop tôt mes batteries, je dirai qu'elle ne peut s'expliquer que par l'immixtion de *oultre*, euphémisme de *foutre* (v. plus bas, p. 75), hypothèse qui est confirmée d'ailleurs par la gémiation affective de la consonne *t* que l'oreille fine d'Edmont a discernée aux points 795, 6, 7, ainsi que par l'*s* de la forme *ustamē*, qui ne peut guère provenir que de l'interjection *ouste* ! Que l'on ne s'étonne pas de ces errements des patois ! Le sujet interrogé au point 783 n'a-t-il pas répondu, pour « passer outre », *passer atchi* ? Cf. : *Atch, atchis* ! interj. Cri que l'on jette sous l'effet d'une sensation physique vive causée, par ex., par une brûlure, un froid glacial, une piqûre. — Palay, *Dict. béarnais*. Or, de *passer outre* à *passer atchi*, que ce dernier soit dû à une aberration momentanée du sujet ou non, il n'y a guère que *Outre* = *Foutre* ! qui puisse faire le pont.

1. *De Vulgari Eloquentia*, X : Allegat ergo pro se lingua *oil*, quod propter sui faciliorem et delectabiliorem vulgaritatem, quicquid redactum sive inventum est ad vulgare prosaicum, suum est : videlicet biblia cum Troianorum Romanorumque gestis compilata, et Arturi regis ambages pulcerrimae, et quam plures aliae historiae et doctrinae.

2. Les Italiens connaissent également l'emploi de *autre*. Cf. Dante, *Par.*, XI, 115-117 :

E del suo grembio l'anima preclara
Muover si volle, tornando al suo regno,
Ed al suo corpo non volle *altra* bara.

Mussafia, commentant Diez, *Gram. rom. Spr.* (éd. 1882, III, p. 85), interprète : non volle bara di sorte alcuna. Le moderne lecteur italien, j'en ai fait l'expérience, ne comprend pas ainsi.

Tommaseo, « preceduto da una negativa, importa qualche volta lo stesso che Niente, Punto, Un minimo che, o sim. ».

Il nous donne des exemples de Boccace (*Dec.*, II, v) :

La quale le cose sue e sè parimente, *senza saper altrimenti* chi egli si fosse, rimise nelle sue mani,

de Machiavel (*Op.*, 5, 12, et *Epist.*, 5, 11) :

Donde nasce che infiniti che leggono (le istorie antiche) pigliano piacere di udire quelle varietà degli accidenti che in esse si contengono, *senza pensare altrimenti* d'imitarle, giudicando la imitazione non solo difficile, ma impossibile ;

Sannolo quelli che v'hanno veduto recitare fino a un punto il contenuto di parecchie carte, *senza altramente* leggerle ;

de Giambullari Pierfrancesco (*Stor. Europ.*, lib. 1) :

Dopo alcune giornate s'incontro in tre eremiti, coi quali accompagnatosi egli per quarto, *senza altrimenti* manifestarsi, pazientissimamente sostenne...

et de Paolo Segneri (*Opere*, 1912) :

La vera cagione di amarle *non è altrimenti* il loro merito, è Dio.

On a l'impression, en lisant ces exemples, que *altrimenti* a complètement rompu ses attaches avec l'adjectif, qu'il n'existe que comme artifice de style, sans aucune vie organique véritable. Toujours est-il qu'aux dires d'Italiens lettrés que j'ai pu consulter, il paraît bien mort dans la langue actuelle, quoique, il y a à peine cinquante ans, Mussafia ait pu écrire, dans la note citée plus haut : Communissime sono dizioni come « non voglio altrimenti che il facciate ; non accettai altrimenti il danaro offertomi » per « non voglio punto, non accettai punto ».

Quoi qu'il en soit de l'Italie, en France, au xvi^e siècle, cet emploi vit à côté d'autres emplois très libres de *Autrement*, même dans des phrases affirmatives ; c'est ce qui explique, sans doute, qu'en français *Autrement*, renforcement de la négation, ne paraît pas avoir atteint la netteté de signification du mot italien, quoique chez certains auteurs, comme nous le verrons, il la frise de très près.

Avant de passer en revue des exemples de cet emploi, voyons d'abord quelques citations d'auteurs du xvi^e siècle qui illustrent bien certaines autres phases de la vie plus ou moins irrégulière que mène à cette époque notre adverbe :

... si par mer il avoit peregriné en lieu *aultrement* accessible par terre. — Rab., IV, xxiv (c.-à-d. accessible autrement + accessible par terre).

... comme un joueur de quilles est mirificquement soulaigé quand il n'a jetté la boulle droit, si quelque homme d'esprit... penche et contourne la teste et le corps a demy du cousté auquel la boulle *aultrement* bien jettée eust fait rencontre de quilles. — *Ibid.*, xxx (c.-à-d. jetée autrement + bien jetée).

Toutes choses prenoit en bonne partie, ... jamais ne se scandalizoit. Aussi eust-il esté bien forissu du déficque manoir de raison, si *autrement* se fut contristé ou altéré. — *Ib.*, III, 1.

Seulement tira Panurge à part, et doucettlement luy remonstra que, si ainsi vouloit vivre, et n'estre *autrement* mesnagier, impossible seroit... le faire jamais riche. — *Ib.*, III, 1.

... que les nations estranges s'esbahissoient de la patience des rois de France, lesquelz *autrement* par bonne justice ne les refrenent [les Parisiens], veus les inconveniens qui en sortent de jour en jour. — *Ib.*, I, xvii.

Et a fin qu'on ne trouve mon dire *autrement* estrange je reciteray à ce propos une histoire non moins vraye que plaisante. — H. Estienne, *Conformité*.

... et qu'il falloit quelque chose pour la paume, et pour hanter les bonnes compagnies : ce qui *autrement* me rendoit honteux. — Du Fail, *Prop. Rust.*, II, 174.

Il y a une fontaine, qui s'appelle Helesius, *autrement* tranquille, qui si on sonne des flutes, s'esjouissant, s'esleve et sort hors de ses bornes et de son canal. — Bouchet, *Serées*, I, II.

... là je refais et console mes esprits, *autrement* debauschez et troublez en mes particularitez et affaires. — Du Fail, *Prop. Rust.*, II, 109.

Après avoir enchanté par charmes les arêtes et les petits os arreztez dedans le gavion et en la gueule, selon que Aëtius, excellent medecin *autrement*, l'a escrit et praticqué. — Bouchet, *Ser.*, I, x.

Mais que ferons nous de ce Rameau et de ce Galland... ? Tous deux me semblent *autrement* bons compaignons et bien couilluz. — Rab., IV, *Prol.*

Les Germainz ou Alemans plus tost n'estoient mariez (chose *autrement* vilaine) qu'ilz n'eussent présenté la teste de leur ennemy a leur Roy. — Du Fail, *Prop. Rust.*, I, 6.

Je me dispense de commenter ces exemples, que j'ai échelonnés de façon à les faire comprendre les uns à l'aide des autres¹, et j'arrive aux exemples de *Autrement* accompagnant une négation.

Mais, d'abord, deux exemples, les seuls que j'aie rencontrés, qui montrent que *Autre* lui-même, quoique très rarement, se trouve ailleurs que dans l'exemple unique de Rabelais cité plus haut :

Il va sur l'heure demander du beurre frais, et de ce beurre, *sans autre* mystere, va oindre et gresser toutes les parties. — Bouchet, *Ser.*, I, x.

1. J'avoue pourtant ne pas savoir au juste où ranger le dernier exemple de Du Fail, à moins d'y voir déjà un *outrément* ou *outrément*, comme dans l'exemple de Rabelais dont il sera question à la page 67.

Ils sont si accoustumez à estre blasmez, principalement à estre appelez larrons, qu'ils *n'en font autre compte*. — *Ibid.*, I, IX.

On peut comparer à ces deux exemples d'un usage en voie sans doute de s'éteindre le passage suivant des *Quinze Joyes de Mariage*, XV, où il paraît au contraire bien vivant :

Et lui dit l'une d'elles : « Quelle chiere faites-vous, mon compère ? — Je ne faiz, fait-il, *aultre* chiere. Qu'est-ce à dire ? ».

Il va sans dire qu'il faut comprendre : non pas « je ne fais pas une tête autre que d'habitude », mais bien plutôt : « je ne fais aucune tête ». Il me paraît clair, d'autre part, pour citer un dernier exemple, que Bonaventure des Periers, chez qui nous allons trouver d'excellents exemples de *Autrement*, avec une valeur presque équivalente à celle de l'italien *altrimenti*, réagit, dans la phrase des *Joyeux Devis* (*Nouv.*, LXVI) qu'on va lire, contre cet emploi de *Autre* :

De jour, il reprenoit ses habits ordinaires, et se trouvoit auprès de sa dame, devisant avec elle à la modé accoutumée, la poursuivant comme devant, *sans faire autre semblant nouveau*.

Ce « nouveau » me paraît assez significatif ¹.

Voici enfin des exemples de *Autrement* associé à une idée négative. Tous ils proviennent d'auteurs du XVI^e siècle. Ils sont arrangés, non pas par ordre chronologique, mais de façon à faire ressortir progressivement l'effacement de l'idée originelle de différenciation.

... on le voulait faire teter une de ses vaches, car de nourrices il *n'en eut jamais aultrement* ². — Rab., II, IV.

Voilà cent escus, couchez en autant : ce qu'il fit à grandes poignées, *sans autrement* conter. — Du Fail, II, 201 (c.-à-d., en v. fr., *sans faire autre conte*).

... de ce seulement indignés que, *sans estre autrement* malades, par le Pantagruelion on les oppiloit les conduicts... plus vilainement que ne feroit la male angine, et mortelle squinanche. — Rab., III, LI.

... laquelle raison un chascun peut soudain par soy comprendre *sans aultrement* estre instruit de personne. — *Ib.*, I, X.

1. Dans le *Cymbalum Mundi*, Dial. II, on trouve un excellent exemple d'un autre *Autre* médiéval : *Mercur* : [aux chercheurs de la pierre philosophale] Ne doutez-vous point qu'il ne vous ait baillé quelque *autre* pierre des champs... et puis qu'il vous ayt fait à croire que c'est la Pierre philosophale... ? Cf. Brunetto Latini, *Tresor*, App. VII, p. 645 (Ms. B) : et [le sanglier] fiert de ces broches (« défenses ») comme on feroit d'ung *aultre* baston de fer en combatant.

2. *Autrement* manque dans C (Poitiers, 1553).

... n'avoir oncques veu aucun Seigneur de Rohan, et ne savoir que la forest fust sienne, bien avoit il ouy parler du Duc, *sans autrement* savoir que c'est. — Du Fail, II, 287.

... il [le duc] demanda a un bien pauvre homme où il alloit : Monsieur, respondit il, *sans autrement* le cognoistre, je m'en vois à la ville me deffaire de ces deux bestes, pour payer le Duc. — *Ib.*, II, 307.

Ce saint et venerable mal s'attache a toutes robes... indifferemment et *sans* y regarder *autrement*. — *Ib.*, 228.

...auquel lieu j'ammassay quatre medecins... pour entendre et savoir d'eux si j'avois la verole, ou non. Le premier, *sans autrement* s'enquerir de la verité du fait, et pour avoir plustot son demy escu, dit que je l'avois pour tout vray. — Du Fail, II, 45.

Puis se guindans au chemin opportun, *sans autrement* se peiner ou fatiguer, se trouvoient au lieu destiné. — Rab., V, xxvi.

Et après la vouloit accoler. Mais elle commença à s'escrier... Adonc Panurge... luy dist : Vous *ne* voulez donc *aultrement* me laisser un peu faire ? Bren pour vous ! — *Ib.*, II, xxii.

... il avoit une fois fait un manteau, d'un fin gris de Rouen, à un sien compère chaussetier... ; duquel gris il avoit retenu un bon quartier. Ce compère s'en aperçut bien, mais il *ne* voulut *point autrement* s'en plaindre ; car il savoit bien, par son fait même, qu'il falloit que tout le monde véquit de son métier. — Des Periers, *Joy. Dev.*, XLVIII.

Pour abréger, elle obtint incontinent un ajournement personnel contre son homme, lequel *ne* s'en doutoit *point autrement*, jusque à tant que le jour lui fut donné. — *Ib.*, LXXX.

Dans les exemples de Des Periers, qui emploie le tour *point autrement*, et dans le dernier exemple de Rabelais, nous arrivons à une valeur de *Autrement* qui est sensiblement la même que celle de l'italien *altrimenti*, valeur que le français actuel ne saurait guère rendre qu'en employant à la place *nullement* ou *aucunement*. Les écrivains du XVI^e siècle disposaient également de ces deux moyens et Rabelais, notamment, emploie *aucunement* dans des phrases où, à en uger par les exemples cités plus haut, *Autrement* serait tout à fait de mise :

Pantagruel, adverty de l'affaire, *n'en* fut en soy *aucunement* indigné, fâché, ne marry. — III, II.

... *Sans* d'iceux estre *aucunement* offensé, par guayeté de cœur leur donnoit de grands coups de poings en face. — IV, XVI¹.

On constate, également, que dans les contes attribués à Des

1. Cf. aussi : Mais, cessant la flambe, et les fagots consommés, la tour apparut entière, sans *en rien* estre endommagée. — Rab., III, LII.

Periers on ne lit aucun exemple de *aucunement*, tandis que dans ceux qui composent la fin du recueil des *Joyeux Devis*, à partir de la Nouvelle XCIII, on relève bien des exemples de *aucunement* (*Nouv.* CVII, CX, CXIV, CXVI, CXXVI), mais aucun *autrement*.

Quant à *nullement*, voici trois citations des *Serées* de Bouchet, cueillies à quelques pages d'intervalle, où *nullement* succède à *autrement* sans que l'on puisse discerner une différence de sens appréciable :

Quand ils [une jeune fille et un veuf] furent mariez, il s'en trouva trois [enfants]. La nouvelle mariée, *sans se fascher autrement*, va dire à de ses parents et amis qui la vouloient consoler de cest ennui : Mon mary m'a trompée, mais qu'il soit assuré que je le corneray. — II, 83.

... par quoy elle luy en demanda pardon... Ce bonhomme de mary *ne s'en fascha nullement*. — *Ib.*, 69.

... voyant le grand nombre des cocus, *ne se fascha nullement* de l'estre. — *Ib.*, p. 95.

Autrement-altrimenti, renforcement de la négation, a dû s'éteindre vers le commencement du XVII^e siècle. L'auteur de la version française de *Martin Coccaye* (1605), chez qui on pourrait s'attendre à trouver une construction assez usitée en italien, nous fournit dans son long ouvrage, à côté de très nombreux exemples de *aucunement*, un seul exemple de *autrement*, celui-ci :

Autour d'iceluy y avoit un marais plein de bourbe noire et puante, dont l'odeur affoiblissoit le cœur de Balde. Toutefois, *ne s'en souciant autrement*, il saute dedans... — Liv. xxv.

Sorel, dans *Francion* (1622-26), dont la langue est volontiers populaire et archaïsante, ne s'en sert qu'une fois :

Saluste le voulust voir, encore qu'il *ne le cogneust point autrement*, et dit à l'Escluse avec quelles paroles il desiroit l'aborder. — Liv. X.

L'auteur du *Moyen de parvenir* (1610) ne paraît pas le connaître. Ce n'est pas que le tour ait cessé d'exister, comme l'ont fait, finalement, les autres emplois plus ou moins irréguliers de *Autrement*. Bien au contraire, les grammairiens et les lexicographes le connaissent et s'en préoccupent. Mais il a fini par acquérir une tout autre valeur, très voisine déjà de celle du français moderne.

Écoutons d'abord Vaugelas (*Remarques*, éd. Chassang, II, p.467) :

« *Autrement* est un mot dont M. Coëffeteau, à l'imitation d'Amyot, usoit sou-

vent en un sens qui signifie *rabais*, avec ironie, comme vous verrez par les exemples que nous en donnerons. Ce mot se dit aussi à la Cour, et néanmoins M. de Malherbe le condamnoit absolument comme mauvais. Toutefois il en use souvent luy-mesme dans ses *Bienfaits*¹, *sans nous incommoder autrement* (c'est-à-dire beaucoup), *la volonté suffit à nous acquitter. Vologèses voyant bien que la voye des armes ne luy estoit pas autrement heureuse contre un si grand Capitaine*, dit M. Coëf-feteau en la vie de Néron. On dit encore, *C'est un homme qui n'est pas autrement riche*, pour dire qu'il n'est guères riche. Je ne sçay pourquoy M. de Malherbe rejettoit ce mot ; car il me semble qu'il a beaucoup de grâce et d'emphase en ce sens-là, auquel les Italiens employent aussi fort heureusement leur *altrimente*, qui veut dire *autrement* ».

L'intérêt de ce jugement, qui n'est pas à ranger parmi les plus heureux du grand législateur, c'est de nous montrer dans la phrase « c'est un homme qui n'est pas autrement riche » le glissement de sens déjà consommé : *autrement* y a sensiblement la même valeur que dans cette phrase contemporaine :

Je dirai... que le texte latin n'est pas autrement facile... Les candidats le redoutent beaucoup... (*Annales Univ. Paris*, 1931, p. 241),

ou que dans cet extrait d'un dictionnaire de patois moderne (Odin, *Pat. de Blonay*):

lei avèi se bē dèi dzē? pas ôtramè : y avait-il bien des gens ? Pas autrement. (Franç. vaud. pas seulement) Non, guère.

Ce glissement de sens ne s'est pas produit subitement, du jour au lendemain. Les changements linguistiques ne se font pas ainsi. Le nouvel usage vit à côté de l'ancien qu'il n'évince qu'après une longue période de flottement. Déjà, chez Bonaventure des Periers, qui nous donne, peut-être, les meilleurs exemples de *Autrement-altrimenti*, le nouvel usage commence à poindre :

Quand il eut entendu cette nouvelle, il en fut fâché de prime-face ; mais il ne s'en désespéra point autrement. — *Nouv.*, V.

Monsieur, vous êtes donc medecin, à ce que je puis connoître ? — *Non* suis point autrement, dit-il, mais j'en ai bien vu quelque chose. — *Nouv.*, LXVI. (Cf. aussi *Nouv.*, LXXXIII et (?) LIII).

Aucune hésitation, au contraire, chez les lexicographes de la seconde moitié du XVII^e siècle, Furetière et Richelet.

1. Affirmation complètement erronée. Vérification faite, le seul exemple des *Bienfaits* est celui que Vaugelas a cité et qui est loin d'être probant.

« *Autrement* », dit Furetière, « se dit aussi pour marquer de la médiocrité : Jusques ici, pour obtenir des Licences, il ne falloit pas être *autrement* sçavant en Droit ». Et il ajoute « Il n'est pas fort en usage en ce sens ».

On peut douter de cette dernière assertion à en juger par la peine que se donne Richelet pour combattre cette tournure « vicieuse ».

« On se sert de ce terme », nous dit-il, « au lieu de *médiocrement*. Quelques-uns disent, par ex. : *il ne fait pas autrement froid*, il ne fait pas beaucoup de froid, il ne fait qu'un médiocre froid, le froid n'est pas bien grand. Coiffeteau s'en est servi : *Agripine, sans s'effraier autrement, s'écria, d'un si sinistre présage, qu'il me tue, moiennant qu'il regne*. Je ne conseille point de suivre cet exemple. *Autrement* a une signification naturelle qui ne convient point à celle qu'on lui donne dans la phrase que je viens de rapporter. Il n'y a que le ton avec lequel on dit, *il ne fait pas autrement froid*, qui fasse connoître que l'on veut dire que le froid est médiocre ».

On remarquera : 1^o) que Richelet ne comprend guère le sens de la phrase de Coiffeteau et 2^o) que pour lui, comme pour Furetière, cet emploi de *Autrement* évoque une idée de *médiocrité*. Or c'est justement cette idée de *médiocrité* qu'évoque maintenant un *Autrement* « négativisé » qui s'explique par le contact que nous allons bientôt étudier de *Autre* avec *Outre*, l'un des attributs les moins méconnaissables de ce dernier étant celui d'évoquer l'idée d'*excès*¹.

Si *Autre* se prononce comme *Outre*, et on verra plus loin des preuves irréfragables de cette rencontre phonétique, *Autrement* se prononcera *outrément*. Or il existait depuis le moyen âge, et on le trouve encore dans les dictionnaires, un adverbe *outrément*, devenu *outrément*, avec la valeur de « absolument, complètement », puis « excessivement ». À côté de *outrément*, aux xv^e et xvi^e siècles, époque de cette lutte² entre *-ément* et *-ement* comme terminaison adverbiale qui nous a valu les formes telles que *commodément*, *énormément*, etc., époque, également, où on emploie des adverbes du type : *encontrement*, *ensement*, *mesmement*, etc., et où l'on admet, à côté de *ensemblement*, les variantes *ensemblément* et *ensemblément*, la

1. Cf. ...il est bon compagnon. — Bon compagnon ! dit elle ; il n'y a rien d'oultrage. — *Cent. Nouv. Nouv.*, LXV. ; c'est-à-dire, au xviii^e siècle, « il ne l'est pas *autrement* ».

2. V., en dernier lieu, Scheludko, *ZRP*, LII, pp. 213-222. Les adverbes sont pris dans Vaganay, *Deux mille adverbes*, Paris, 1904, qui nous donne, en outre, *énormément*, *énormément*, et *énormément*.

création d'une forme équivalente *oultrement* est toujours imminente. Elle aura peut-être du mal à naître, cette forme, puisque *Autrement*, prononcé *oultrement*, occupe la place ; mais il y aura tout de même moyen de s'arranger, puisque *Autrement*, sémantiquement évolué et hors de la tutelle de *Autre*, ne sera guère moins accommodant que *Autre* lui-même qui, pendant deux siècles au moins, a supporté sans peine apparente cette promiscuité. *Outrement* naît en effet, à en croire Vaganay (*op. cit.*, p. 59), qui en cite deux exemples, le premier de Maurice Scève, *Délie*, 427 :

Aussi comment serois-je a celle uny
Qui suis en moy *oultrement* divisé?,

le second de Rabelais, V, xxii:

J'en rencontray quatre aultres en un coing du jardin *oultrement* disputans, et prests à se prendre au poil l'un l'aultre.

Ne sent-on pas dans l'exemple de *Délie*, qu'à remplacer *oultrement* par *aultrement* la phrase du poète ne perdrait en rien sa force expressive, au point que l'on peut même se demander si ce n'est pas *aultrement* qu'il faudrait lire ?¹

Quant à celui de Rabelais, il y a un désarroi considérable dans le texte des différentes éditions, désarroi qui n'est pas sans apporter un appui assez précieux à notre thèse. Le Duchat, par exemple, à propos de ce passage, nous dit : « Ce que dans les deux éditions de 1573 et dans celles de 1584 et 1596 on lit ici *autrement* fait voir que c'est *oultrément* qu'il faut lire, et non pas *hautement* comme dans les nouvelles, après celle de 1600, ni *amèrement*, comme dans celle de 1626 »².

1. L'édition Parturier (Soc. des Textes fr. Mod.) porte, au lexique, *oultrement*, mais imprime dans le texte *oultrément*. Même remarque pour le dizain 410, où on lit : la vainct *tout oultrément*, en rime avec *aultrement* et *tendrement*. Mon collègue M. Reid, à qui je suis redevable de plus d'une observation judicieuse, me fait remarquer que l'habitude du poète, quand il s'agit de fins de vers en *-ment*, substantifs ou adverbes, est de faire rimer les deux dernières syllabes. Vaganay n'indique pas l'édition dont il s'est servi.

2. M. Plattard (éd. *Textes Franç.*, Paris, 1929) imprime *amèrement*, leçon de l'édition de 1564, et du ms. de la Bibl. Nat. D'après Burgaud des Marets, 1873, une édition de 1564 ou 1565 porte *oultrement*, qui est également la leçon adoptée par l'édition Variorum, 1823. L'édition de 1558 (?), Lyon, Jean Martin, imprime *hautement*.

Mais, que l'on croie à l'existence véritable de *Outrement* à côté de *Outrément*, ou que l'on ne veuille lui accorder qu'une existence en quelque sorte embryonnaire et latente, cette existence potentielle ou subliminale a dû inévitablement déteindre sur *Autrement* de façon à lui prêter, dans [tels] de ses emplois où l'idée de « diversité » ne se discernait plus guère, une valeur voisine de celle du moderne *excessivement*.

Un Français, à qui j'ai demandé de me traduire en anglais, langue qu'il connaît très bien, la phrase : « Je crois bien que c'est lui, sans en être *autrement* sûr », m'a répondu : « I am none too sure of it », c'est-à-dire : « Je n'en suis pas trop sûr ». Un autre, à qui j'ai posé la question : « Comment diriez-vous dans un style plus littéraire : Je n'ai pas été *autrement* étonné de l'apprendre ? » m'a proposé comme équivalent : « Je n'ai pas été étonné *outré mesure* », et c'est bien là la valeur de *Autrement* tel que le comprend déjà un Furetière ou un Richelet. *Autrement*, style familier, *outré mesure*, style plus élevé, ne sont dans la langue moderne que deux moyens pour exprimer une seule et même idée, une idée atténuée d'*excès*. Témoin ces deux phrases tirées d'un même texte moderne :

1. Il n'y a pas à s'étonner *outré mesure* qu'un livre venu d'Espagne ait pu, en Soule, fournir le sujet d'une pastorale.
2. Et cependant, si nous relisons les passages où ils figurent [des mots français], nous ne sommes pas *autrement* choqués de leur emploi¹.

Qu'on remplace *choqués* par *étonnés* dans cette dernière phrase, et l'équivalence est parfaite.

Pour résumer, *Autrement* accompagnant la négation fait pendant à l'emploi bien connu de l'adjectif, et existe en ancien français à côté de celui-ci. Au xvi^e siècle, cet emploi de l'adjectif tombe en désuétude, tandis que l'adverbe est d'un usage courant, aussi bien dans des phrases négatives que dans des tours affirmatifs, non moins fréquents qu'illogiques, où ses attaches sémantiques avec *Autre* deviennent de plus en plus relâchées.

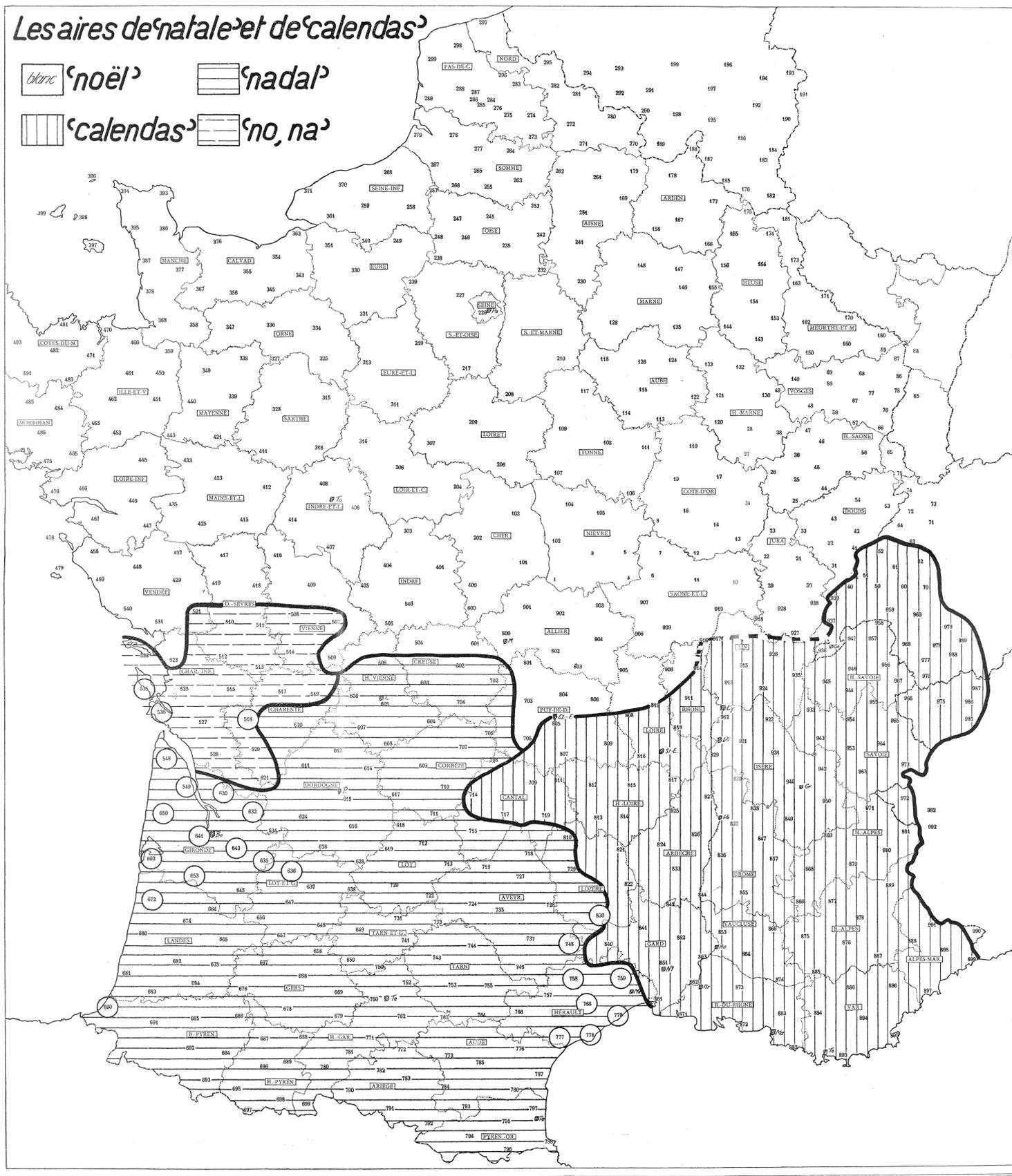
De tous ses emplois irréguliers, le seul qui paraisse subsister à la fin du xvii^e siècle, après la grande épuration de la langue, c'est son emploi dans des phrases négatives. Mais, alors qu'au siècle précédent il a atteint, plus ou moins nettement selon les auteurs, la

1. Saroïhandy, *Bulletin de la Soc. des Sciences de Bayonne*, 1927, pp. 15 et 132.

Les aires de 'natale' et de 'calendas'

 'noël'  'nadal'

 'calendas'  'no, na'



valeur de « aucunement », au XVII^e, au contraire, *pas autrement* ne signifie plus que « médiocrement »¹, sens que même les puristes lui reconnaissent, quelques-uns à contre-cœur.

Nous voudrions expliquer, et la vitalité de cette expression, et le « décalage » sémantique dont elle a été l'objet, par l'identité phonétique de *Autrement* et *Outrement*, née de l'identité phonétique que nous allons maintenant étudier de *Autre* avec *Outre*.

II

AUTRE ET OUTRE

Palsgrave dans son *Esclaircissement*, p. 57, nous donne de la rencontre phonétique de ces deux mots un témoignage formel par sa transcription phonétique *autre-outro*. Ici, le dernier *o* représente le son neutre de l'*e* féminin, et le groupe *ou*, comme il nous le dit ailleurs, a la valeur de l'*u* italien; cf. ses transcriptions : *outrokuidainso* (oultreucidance), *outraigo* (oultrage), d'une part, et *orateurs*, *fosso* (fosse), *shozo* (choses), de l'autre. Pour précieux que soit le témoignage de Palsgrave², il ne fait que confirmer pour le mot *autre* un fait bien connu de la prononciation du XVI^e siècle, à savoir, ce flottement entre les sons *o* et *ou* qui a tant préoccupé les grammairiens de l'époque. Comme le dit M. Rosset, *Origines de la Prononciation française contemporaine*, p. 67, « durant tout le XVI^e siècle la France grammatisante avait été partagée entre *ouïstes* et *non-ouïstes* ». La prononciation *ou* pour *o* était très répandue chez le peuple, et M. Rosset, dans les *Conférences* en langage populaire publiées à la suite de son étude, nous apporte, non seulement une confirmation de la prononciation indiquée par Palsgrave, mais aussi la preuve que

1. Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes* (éd. Monmerqué et P. Paris), I, p. 341 : on l'a accusé de ne croire que *médiocrement* en Dieu ; et *Ib.*, p. 305 : il n'estoit *pas autrement* persuadé de l'autre vie.

2. Palsgrave nous dit aussi (p. 15) que *au* se prononce comme la voyelle de l'anglais *dawe*, *mauwe*, *hawe*, excepté dans les mots dont l'orthographe commence par ce groupe, tels *aucun*, *aultre*, *au*, *aussi*, *aux*, *auteur*. Dans ces mots, au contraire, « a is almost lyke an o ». Il faut comprendre que *au* se prononce ici comme *ou* qui, dit-il, dans les mots comme *oultre*, *soudayn*, *oubli*, qu'il cite comme exemples, a presque le son de la voyelle de *a cowe*, *a mouwe*, *a souwe*.

cette prononciation a persisté dans la région parisienne jusqu'à la fin du xvii^e siècle. Témoin les graphies suivantes :

... y tuant dé Pouronais (Polonais) queme d'ourez home; Deu frere se battaint ainsin l'un contre l'oultre; d'une oultre façon, p. 12; la miche (mèche) d'une main et le mousquet de l'oultre, p. 12; ban d'oultre (bien d'autres), p. 14; entroultre nan vendit une belle chappe, p. 19.

Ainsi, le contact phonétique entre *Autre* et *Outre*, tout au moins dans certaines couches de la société, ne saurait faire de doute. Un témoignage de 1530 et des textes de 1649-60 nous obligent à le reconnaître. Mais l'origine et la durée de ce contact, ses causes et ses résultats, forment des problèmes impossibles à résoudre. En effet, comment fixer la date de naissance d'un fait de phonétique populaire? L'orthographe est toujours en retard sur la prononciation, souvent de plusieurs siècles. Toute la belle diversité du langage parlé trouve peu de place dans les graphies normalisatrices et pédantesques des scribes et des imprimeurs. Tout au plus si quelque trouble d'un scribe médiéval, quelque perplexité d'un moderne éditeur de textes, nous font entrevoir parfois le travail qui s'accomplit dans la langue derrière la façade monotone de l'écriture.

Il ne faudrait pas, sans doute, attacher trop d'importance aux quelques cas de confusion de *Autre* et de *Outre*, ou de leurs dérivés, que nous avons rencontrés dans les textes ou manuscrits du xiii^e siècle, tel celui du *Tristan* de Beroul, v. 665, où le ms. écrit :

Et s'il i vient et je nul sai,
Se tu nu voiz, si me desfai,
Et tuit si home autrement :
Prové seront sanz soirement,

version que le savant éditeur corrige en « Tuit ti home *oultrement* »¹. Bien autrement significative est la création, vers la fin du xiv^e siècle, de *oultre plus*, ce genre de redoublement tautologique étant, on le sait, l'un des remèdes classiques à l'homophonie. La combinaison

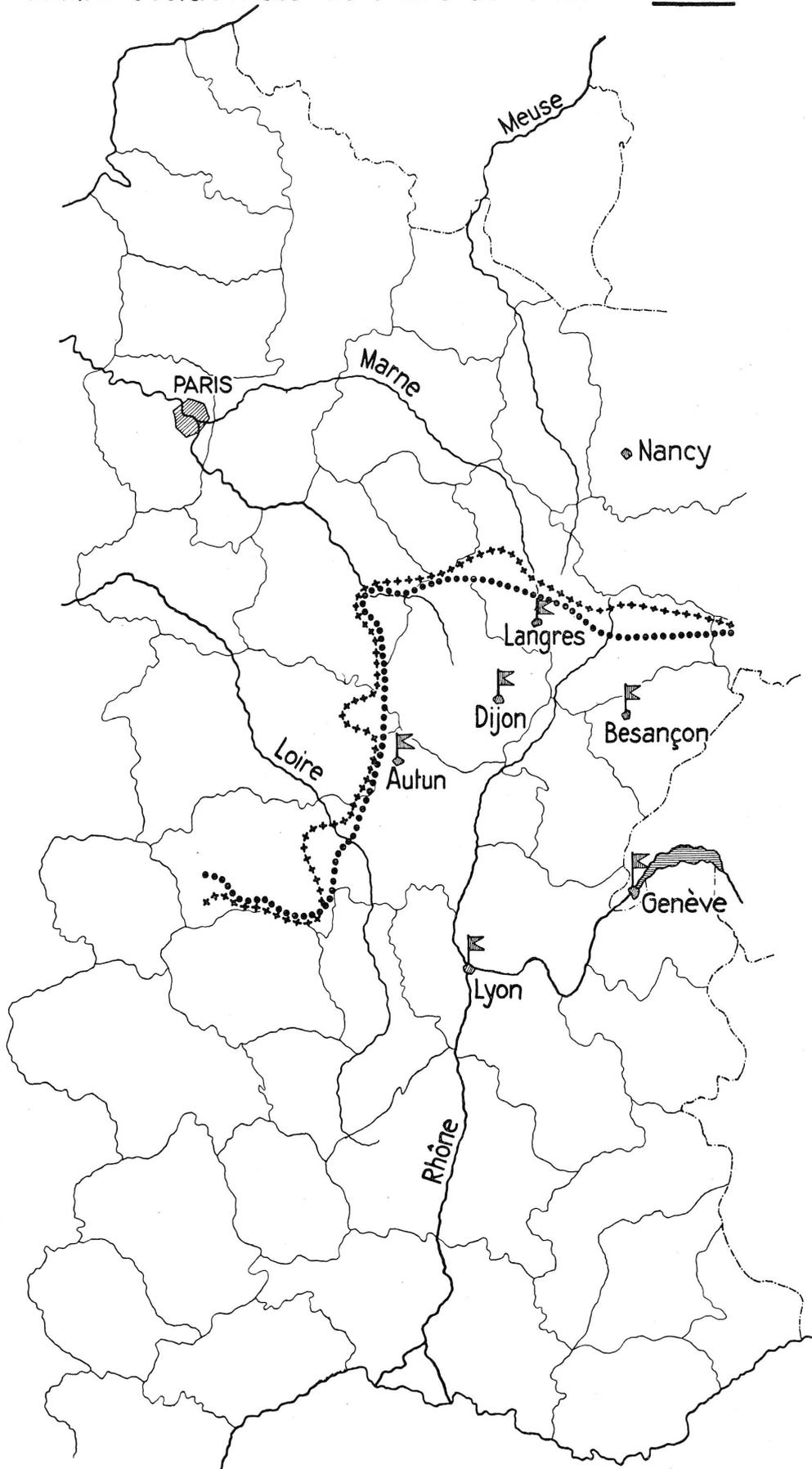
1. Éd. Muret, *Class. fr. du moy. âge*. Cf. Guiot de Dijon (éd. Nissen, *ibid.*), I, 17 : Car *oultre* de mon lignage Ne quier achison trover d'autrui face mariage, où le ms X porte *autre*, à côté de *au gré* dans O et de *Et (ne) malgré tout* dans MT (C).

La leçon des *Quatre Livres des Rois*, 81, Jonathas traist *un ultre par ultre* le garchun, pour « Jecit aliam sagittam trans puerum », est sans doute une simple faute de lecture pour *altre par ultre*.

CARTE IV

1) +++++ Limite occidentale des provinces ecclésiastiques
de Besançon et de Lyon.

2) Limite occidentale de l'aire de 'chandeuse'.



outré plus ne peut guère être une création purement gratuite ; sa vogue ultérieure nous empêche de le croire. Elle devait répondre, au contraire, à un besoin linguistique : besoin de renforcer un mot qui est en voie de s'affaiblir, ou besoin d'assurer une clarté qui risquait d'être compromise. Mais, quoique le mot *outré*, au sens local (*outré la rivière, venir outré, emporter outré*, etc.), se soit affaibli assez tôt et ne s'emploie plus que dans quelques locutions complètement figées (*passer outré, outré Rhin*, etc.), dans sa fonction d'indiquer une idée de « supplément », au contraire, idée fort contiguë à la zone de signification du mot *autre*, il ne paraît jamais avoir rien perdu de sa vitalité primitive. Il est donc probable que c'est le besoin d'assurer une clarté immédiate qui a poussé à la création de *outré plus*. Et, s'il en est ainsi, il faut conclure que *Autre* se prononçait *outré* déjà à la fin du XIV^e siècle¹.

Il faut se garder, pourtant, d'envisager la rencontre de *Autre* avec *Outre*, quelle que soit la date que l'on assigne à ses débuts, comme un de ces cas de collision ou de lutte homophonique si souvent décrits par Gilliéron, où deux mots revêtent, grâce au jeu d'une phonétique aveugle, une seule et même forme, et qui appellent, pour remédier à la gêne linguistique qui en résulte, des mesures souvent brutales. Le cas qui nous occupe est, à la fois, plus complexe et plus subtil. Il faut se rappeler, premièrement, que la prononciation *autre-outré*, quoique très répandue, puisque Palsgrave, qui ne dit rien de prononciations populaires courantes telles que *chouses*, etc., la relève, n'était pourtant pas universelle, et, deuxièmement, que la langue aurait réagi contre cette homophonie tardive s'il devait en résulter une gêne intolérable ou même fâcheuse. Il faut retenir aussi qu'en dehors des manuels de phonétique, l'uniformité linguistique n'existe pas, que la conscience et le scrupule du langage varient selon les milieux, et que, par conséquent, au sein d'une même langue, tel groupement linguistique peut fort bien s'accommoder d'un état de choses que tel autre ne saurait tolérer.

La raison pour laquelle la rencontre phonétique de *Autre* avec *Outre* n'a pas été immédiatement repoussée par la généralité des sujets parlants est peut-être double. D'abord, dans son rôle de pré-

1. Le premier exemple de *outré plus* trouvé par Horbach, *Die begriffliche Entwicklung des lateinischen Trans und Ultra*, Leipzig, 1902, p. 179, est d'Alain Chartier : Et *outré plus* prindrent journée de faire paix entre le Roy et le Duc, *Hist. de Charles VII*, 91, 1.

position ou d'adverbe de lieu, pour autant qu'il le conservait encore, *Outre* n'avait rien à craindre de cette homophonie, qui n'apportait aucune gêne à la clarté du discours. Puis, dans un bon nombre de ses emplois, il avait un sens fort voisin de ceux de certains emplois de *Autre*. Les domaines exploités par les deux mots se touchaient en plus d'un point. Lorsque Raoulet, par exemple, dans le *Jeu de Saint Nicolas*, v. 665, poussant avec ferveur sa marchandise, et exhortant Pincédès à tenir le vin un instant sur sa langue, lui dit : « Si sentiras ja *oultre* vin »¹, il use d'un tour, peu fréquent il faut l'avouer, qui permet presque une confusion des deux mots. Lorsque Rabelais, employant une tournure qui n'a rien d'exceptionnel, nous parle d'une « adversité

Que tu sais bien qui n'a remède
Autre que d'obéir à la nécessité »,

son *autre que* ne frise-t-il pas de très près le domaine de *Outre*? Soit encore ces deux citations, la première de Du Fail, *Propos rustiques*, p. 100, la seconde des *Serées* de Bouchet, I, III, où *autre* et *oultre* figurent respectivement avec un sens à peu près identique :

Et est ce que je voulois dire touchant les querelles des Vindelloyis : si vous en savez davantage, dites, car je ne sçay *autre*.

Si *oultre* voulez savoir si le champ de nature est bien disposé. . .

Il n'y a pas jusqu'au sens « local » de *Outre* qui ne forme un terrain où les deux mots entretiennent des rapports de bon voisinage. « Zur Bezeichnung des Begriffs « Jenseits », dit Horbach, qui ignore le problème que nous étudions², verwendete die alte Sprache, ausser *oultre*, nicht selten die präpositionale Wendung *d'autre part* ». Il nous donne des exemples de Chrétien de Troyes (*d'autre part* une eve), de Froissart (*d'autre part* l'aigue), des *Saisnes* (*d'autre part* Rune) et, p. 166, celui-ci de la *Chanson d'Antioche*, IV, 251, où les deux tournures se trouvent employées ensemble :

Li chevaus l'emporte *oultre* a force et a bandon,
D'autre part à la rive est issus el sablon³.

1. M. Jeanroy, éd. *Class. fr. du moy. âge*, traduit : « vin de qualité supérieure »; c'était du vin « extra » ou « de l'extra », comme on dirait aujourd'hui.

2. *Op. cit.*, p. 127.

3. Cf. aussi, p. 164, A l'*autre* rive si se prist au gravier ; Quant il vint *oultre*, Diu prist a gracier. — *Ogier*, 3339.

Aussi, dans les patois modernes, là où *Outre* au sens local n'existe plus, trouvons-nous, en général, que c'est une locution où entre le mot *autre* qui le remplace. Si nous consultons les deux cartes de l'ALF, *passer outre*, 977, et (*sauter*) *outre un ruisseau*, 1175, nous verrons que presque partout *Outre* est en rétrogradation devant *de l'autre côté* ou quelque locution analogue. Les deux patois, 914 et 864, qui ont répondu, pour *passer outre*, « passer ailleurs », montrent bien l'affinité des deux idées, tandis que celui (602) qui, dans une région où *Outre* est encore vivace (p. ex. au point 601), répond pour *sauter outre un ruisseau* « sauter autrement (otrêmê) un ruisseau » apporte un témoignage doublement précieux en tant qu'il confirme dans une forme unique les deux contacts à la fois, celui du son et celui du sens¹.

Quant aux adverbess dérivés respectivement de *outre* et de *autre*, nous avons vu un peu plus haut, par l'exemple pris dans *Délie*, et par l'incertitude même du texte du passage cité de Rabelais, combien la confusion, sinon la fusion des deux mots, était chose facile. Pour la période antérieure, il suffira de rappeler le passage du *Roman de Troie* mentionné plus haut (p. 57) :

Ne je ne vos refuse *autrement*, mais je n'ai ne volonté ne corage d'amer vos ne autre orendroit.

Ce passage, transposé en discours indirect, pourrait s'écrire, me semble-t-il, non seulement : Dist, *sans lui faire autre refus*, ou *sans autrement le refuser* (senza altrimenti rifiutarlo), mais aussi : Ne le refuse *outrement*, sans guère faire de violence à la pensée de l'auteur².

Ces affinités, qu'accompagnait aussi une certaine similitude d'emploi syntaxique — je veux parler de *tout outre*, dont il sera

1. Je n'insiste pas sur d'autres contacts sémantiques comme, par exemple, l'idée de « différence » qui est latente dans les expressions comme *outre mon gré*, *mon vœu*, *ma volonté* (« autrement que je n'aurais voulu ») si fréquentes dans la vieille langue. Citons cependant cette phrase des *Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. Champion, p. 93 : « Et quand elle vit qu'elle n'aroit pas son panier percé, et qu'il n'estoit pas à l'autre de seulement mettre sa lance en son arrest... », où l'expression « être à l'autre de » rappelle certains emplois de *estre outre*, locution à laquelle, comme le dit Horbach, *op. cit.*, p. 172, se rattache, en vieux français, l'idée de l'achèvement d'une activité ou d'une entreprise.

Cf. aussi *Ibid.*, XII : ... il la revire *d'autre*, et comme il avoit le derrière regardé, aussi fait il le devant.

2. Le mot *outrement* se rencontre effectivement dans ce texte.

question plus bas, à côté de *tout autre* — expliquent pourquoi la langue n'a pas réagi immédiatement contre la phonétique populaire qui tendait à identifier les deux mots. Il y avait bien quelques cas où cette « identification » pouvait être gênante — mon travail est *outré* : « achevé » ou « différent » ? — et sans doute la langue cultivée a toujours plus ou moins réprouvé cette promiscuité, mais il n'en reste pas moins constant que, pour un nombre considérable des sujets parlants, les idées qui s'associent à *Autre* et à *Outre* s'exprimaient au moyen d'un seul et même signe linguistique, le groupe de sons [utr], voire même [ut].

Pour nous, le résultat le plus clair de cette identité, qui s'est prolongée sur une période d'au moins un siècle et demi, c'est le glissement de sens qui, pendant ce temps, s'est produit dans le mot *autrement*, lequel d'un médiéval *Autrement-altrimenti* devient un *Autrement-outrement* moderne, mot à sémantique bâtarde, qui aura toute la vigueur du fruit illégitime. Peut-on aller plus loin et discerner dans la destinée des deux principaux intéressés eux-mêmes quelques effets de cette aventure linguistique ?

Les cas de lutte homophonique véritable entraînent souvent, on le sait, la disparition totale de l'un des adversaires, quelquefois des deux ; mais il s'agit dans l'espèce, non pas d'une lutte à proprement parler, mais bien plutôt d'une liaison, de longue durée et, en somme, assez heureuse. Cependant, en cherchant une réponse à notre question il faut tenir compte de deux faits, d'abord, que *Autre* a partout repris la prononciation *otre*, ensuite que *Outre*, du point de vue de la langue populaire, est un mot déchu.

Que *Autre* ait abandonné partout sa prononciation populaire pour reprendre la prononciation cultivée, il n'y a là rien de significatif : en le faisant il n'a fait que se plier à la même discipline qui a banni les *chouses* et les *ousent* qui abondent dans les textes du xvi^e siècle¹. Car, d'une part, des nécessités lexicales inéluctables exigeaient son maintien dans la langue, et nous savons, d'autre part, qu'il conservait encore sa prononciation populaire à une époque où la déchéance de *Outre*, dans son emploi concret et local, était une chose accomplie depuis longtemps. *Autre* est donc sorti indemne de son idylle avec *Outre*.

1. M. Rosset, qui cite Thurot, I, pp. 252, 264, ne constate la conservation de la prononciation vulgaire que dans deux mots : *outarde* et *fouteau*, « mots essentiellement populaires ». Il aurait pu ajouter *ouste*.

Le cas de *Outre* est plus grave. Dans ses fonctions de préposition et d'adverbe de lieu, aux dires de Horbach ¹, il commence déjà à dépérir après l'époque de Froissart, et se remplace de plus en plus par des substituts du genre de *au delà (de)*, *par delà*, etc. Le contact avec *Autre* a-t-il été pour quelque chose dans son déclin? La chronologie nous autoriserait à le supposer. Mais il se peut aussi que la rencontre se soit produite à un moment où *Outre* menait déjà une existence appauvrie et que ce soit cet appauvrissement, au contraire, qui a en quelque sorte favorisé le contact. Il est important de se rappeler, à ce propos, que *Outre* est un isolé dans la langue, un mot à qui manque pour le fortifier le soutien d'un *cis* ou d'un *citra* latins. Il devait toujours être menacé par la naissance d'un concurrent redoutable sous la forme d'un composé de *là*, pendant naturel des composés de *çà* qui formaient avec *oultre* les deux éléments complémentaires d'une même idée locale.

L'isolement lexical, le contact avec *Autre*, voilà deux faits dont il faut tenir compte en cherchant les raisons de la déchéance de *Outre* dans la langue parlée. Chacun, peut-être, a joué son rôle. Il reste à en mentionner un troisième, le contact avec *Foutre*, tout aussi réel que celui avec *Autre*, et attesté par les textes de la même époque.

III

OUTRE ET FOUTRE

Pour les Français d'aujourd'hui, et pour quiconque a lu *Tartarin de Tarascon*, *oultre*, euphémisme ou Deckwort de *foutre*, est un trait caractéristique du langage méridional. Il paraît clair, au contraire, que ce n'est pas aux Méridionaux que revient l'honneur de cette trouvaille ², mais bien au langage central ou parisien, et que sa présence dans le français du Midi n'est autre chose qu'un cas de plus où le langage provincial se révèle comme plus archaïsant et conservateur que la langue centrale.

1. *Op. cit.*, p. 122: Bis in die Zeit nach Froissart, also bis in das XV. Jahrh hinein, zeigt sich *oultre* in dieser Bedeutung mit entschiedener Regelmässigkeit.

2. Pas plus d'ailleurs que celle de *bouffre*, autre juron tarasconais, qui se rencontre dans les patois de la Normandie et ailleurs.

Voici deux textes, le premier du xvi^e siècle, le second du xvii^e qui suffisent à établir ce fait :

Eh bien, bien, dit-elle, soit ou non soit, hier tout estoit du lard, ce qui est fait est fait, il n'y a point de remède, qui est *outu* si est *outu* (quelques Docteurs disent que elle adjousta une F) aujourd'huy, qui est jour de repentance, monstons par autres voyes qu'il nous en desplaist. — Du Fail, *Eutrapel*, p. 261.

Le Diable vous emporte, Mademoiselle, ou que je ne sois *outu* en quille de bisque, si je ne suis plus amoureux de vous qu'un gueux ne l'est de sa besace. — Sorel, *Francion*.

Le participe *outu* pour *foutu* implique, me semble-t-il, une association des deux mots *Outre* et *Foutre*, autrement compréhensive que celle qui survit dans l'équivalence méridionale des deux interjections ¹.

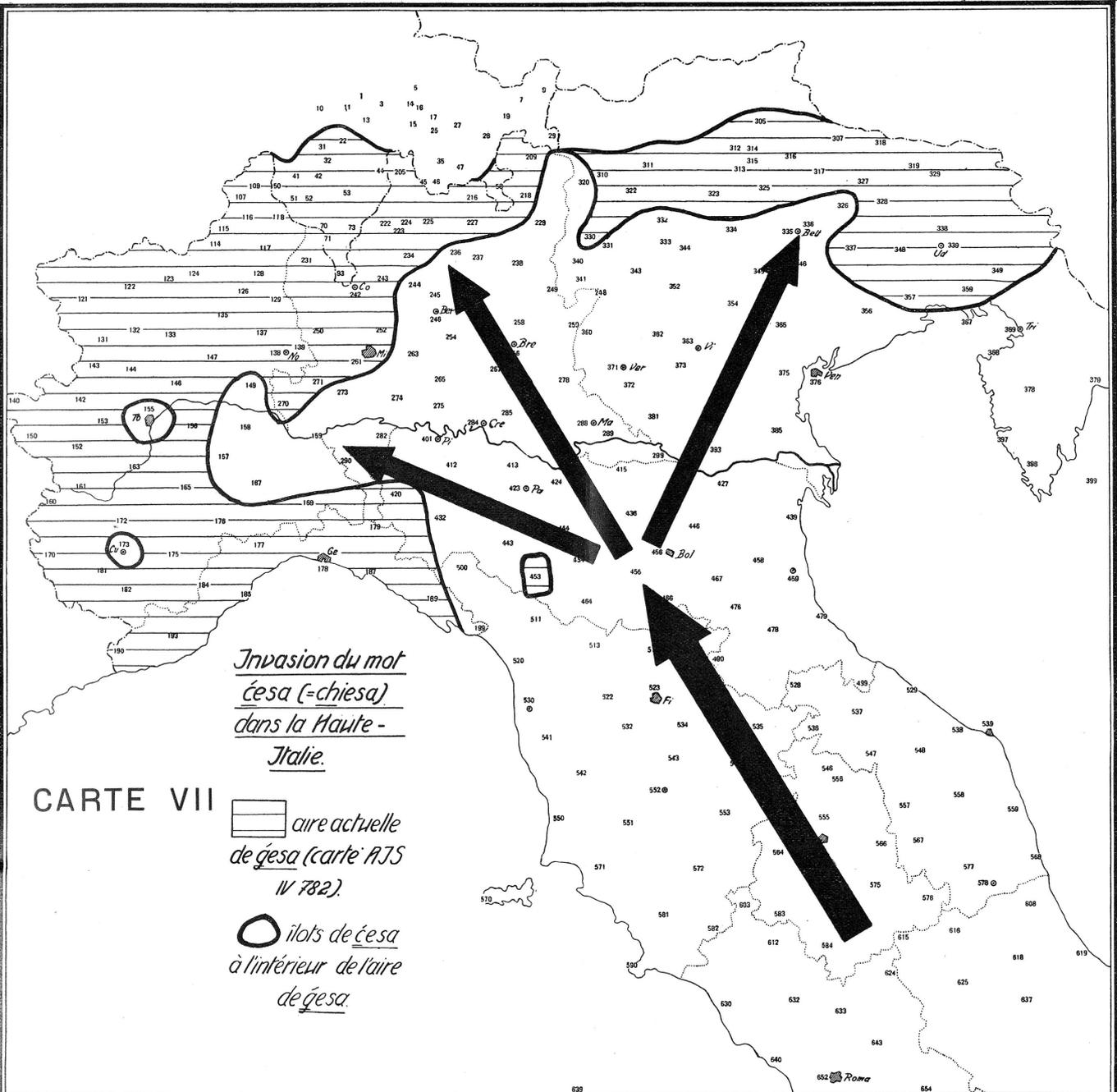
Comment cette association a-t-elle pu naître ? Est-ce une simple ressemblance de sons qui aurait fait de *Outre* un Deckwort de *Foutre* ? C'est une possibilité : on a vu choisir pour d'autres mots, pour le mot *Dieu* par exemple, des remplaçants bien plus surprenants que celui-là. Mais il y a un fait qui rendait *Outre* exceptionnellement apte à figurer comme suppléant de *Foutre*, c'est qu'il était lui-même, en même temps qu'un adverbe et qu'une préposition, une interjection.

En effet, l'ancienne langue avait hérité, sous la forme *oltre*, puis *outre*, du latin *ultro* qui, déjà chez Plaute, s'employait dans la langue populaire avec la valeur exclamative de *procul* ². Or, ce mot, particulièrement fréquent, on le sait, dans les Chansons de geste, y entretenait des relations lexicales des plus répréhensibles. Constantement, on le voit accouplé à des « reniés », des « culverz », des « glotons », des « mâtins puants », des « fils de putain » et d'autres membres de la pègre lexicographique. Mais, objectera-t-on, ce mot, dans les textes, ne dépasse guère le xiii^e siècle. La réplique est toute trouvée. Quel fait pourrait mieux expliquer, à la fois, et sa plus grande résistance dans la langue robuste des Chansons de geste

1. Cf. la carte *bossu*, ALF 149, où Edmont a relevé au point 166, à côté de *bossu*, une forme *ôttu*, qu'il accompagne d'un point d'interrogation. Or *fichu* « signifie quelquefois Être mal fait, mal bâti, et même malade ». — Delvau, *Dict. de la langue verte*.

Il avait ce sens déjà au xvii^e siècle.

2. Cf. *Ultro* te amator, apage te a dorso meo ! Plaute, *Cas.*, 2, 8, 23.



et sa disparition d'une littérature devenue plus courtoise, que son contact avec *foutre*, contact établi pour le XVI^e siècle, et que nous supposons très ancien¹ ? On est même en droit de se demander si la vogue remarquable dont jouit en français l'infinitif latin *futuere*, comme interjection triviale, ne doit pas s'attribuer au fait que le français, par le jeu naturel de sa phonétique, à savoir la vocalisation de *l* devant consonne, phénomène très ancien, fut la seule langue à favoriser le rapprochement de ce mot avec l'interjection *outré*, et si, là où cet emploi de l'infinitif se retrouve ailleurs, en espagnol, par exemple, ce n'est pas à l'influence de la langue populaire française qu'on le doit. L'anglais trivial emploie, il est vrai, l'équivalent indigène du mot français et d'une manière à peu près identique; mais comme il a également employé, jusqu'au XVII^e siècle environ, le mot français lui-même, rien ne nous empêche de voir dans l'emploi du mot anglo-saxon un simple décalque de l'interjection *foutre*. L'Angleterre, qui doit à la France tant de ses institutions nationales, lui doit aussi la majeure partie de son stock de jurons, peu abondant d'ailleurs et d'une triste monotonie. Le *sanglante merdaille* qu'on lit, selon Godefroy, dans un texte du XIV^e siècle, le *sanglant bougre* que je relève dans une farce du XV^e, pour ne rien dire du mot *damner*, emprunté directement, les équivalents exacts de ces mots vivent encore, et de quelle vie! sur la bouche des Anglais contemporains, conservateurs jusque dans leurs jurons.

Il se peut donc que, dans ce contact ancien avec *Foutre*, nous touchions du doigt l'une des causes principales de la déchéance de *Outre*. Il suffisait que ce mot, même comme adverbe, suivît un substantif terminé par un *f* pour que le calembour jaillît (par ex. « mener la nef outre ») et qu'un état de gêne morale et linguistique se produisît, précurseur de la déchéance, sinon de l'abandon total du mot. Mais, que l'on accepte ou non cette hypothèse en ce qui concerne les temps antérieurs, nos deux textes sont là pour prouver qu'au XVI^e et au XVII^e siècles *Outre* est un mot propre à évoquer le mot *Foutre*; et que les amateurs de gaudrioles savaient

1. Pour ce qui est du contact ancien entre *outré* et *foutre*, il n'est peut-être pas sans intérêt de constater que dans le fabliau *Du Prestre et du Chevalier* (Montaiglon, II, p. 188) le chevalier jure par saint Otrise quand il affirme sa décision de faire subir au prêtre la dernière des ignominies, décision qu'il avait annoncée auparavant en faisant un généreux emploi du verbe.

tirer parti de cette possibilité, voici un passage du *Moyen de parvenir* (XLVII) qui le démontre :

Mais que font les hommes avec les femmes ? — Ils font. — Quoi font ? Cela : proprement c'est le faire. Je dirois bien, comme disoit hier Madame, qui se promenant en l'isle, sauta un fossé, et je luy aiday, et sa coiffure demeura : Vroiment, dit-elle, se remontant de teste, j'ay perdu je ne scay quoy ; je laisse tomber ma coyfoudre (c'est-à-dire, ma *coeffe outre*) ce fossé !

Il y aurait beaucoup à dire, en général, sur le rôle de l'euphémie comme force perturbatrice et destructrice du langage, ainsi que sur les répercussions ultérieures dans le langage parlé du contact particulier que nous étudions¹. Je ne mentionnerai ici que deux faits du langage parlé ou populaire qui s'expliquent, l'un, assurément, l'autre, en partie du moins, plausiblement, par l'association étroite des deux mots *Outre* et *Foutre*. Je veux parler, d'abord, du changement de sens de la locution *tout outre*, ensuite, de la naissance de *Foutrement*.

Tout outre s'employait dans l'ancienne langue, premièrement, comme renforcement de *oultre* au sens local :

Et li trança *tout outre* le quartier de l'escu. — *Gui de Bourg.*, 2512.

Et du premier coup qu'ils jetterent perçierent *tout outre* les murs de la basse court. — Al. Chartier, *Hist. de Charles VII*, 176, 5.

Ensuite, au sens figuré, avec la valeur de « complètement, absolument » :

Car on ne peut si bien conoistre
Le cuer de son ami *tout outre*
Comme a besoing.

(*Pass. du Palatinus*, 1496).

Vous les rendez vaillans *tout outre*. — Monluc, *Mémoires*, I, 166.

C'est un vilain *tout outre*. — H. Estienne, *Précurrence*, p. 110.

Afin de témoigner de sa valeur *tout outre*. — Sorel, *Franc.*, VI, 228.

Employé avec un verbe comme *dire*, *parler*, etc., il a à peu près la valeur de « carrément, franchement » :

Encore desist il *tout outre*
Que il dist que vous estes cous.

(*Renard*, éd. Martin, II, 1179).

1. Je reviendrai prochainement sur ces questions dans une étude qui sera consacrée aux déprédations linguistiques de *Foutre*.

Si nomerai le mot [coilles] *tout outre*.

(*Rom. de la Rose*, 5719).

Chier sire, en mon entendement,

Vous avez bien parlé *tout oultre*.

(*Anc. Thè. fr.*, III, 135).

Conseilloit *tout outre* qu'on les allast combattre. — Froissart¹, *Chron.*, II, p. 143.

Dans ces exemples, il va sans dire qu'il n'y a rien qui décèle une influence quelconque de *Foutre*. Mais du xv^e au xvii^e siècle on constate un développement significatif², notamment dans le sens de l'expression *dire tout outre* qui prend la valeur de « risquer le mot », « ne pas se gêner pour dire une obscénité ou proférer un juron » :

— Vien ça, vien ça, dit-elle, si feras cela. Mais elle *disoit tout outre*. — *Cent Nouvelles Nouvelles*, LXXXII.

— Non, je n'en ferai rien, si vous ne me baisez le derrière ; *disant le mot tout outre*, mais pensant en elle qu'il ne le feroit jamais. — *Joyeux Devis*, LXVI.

... luy avoient arraché les... (il se teut, et n'oza *dire tout outre*, à cause de ceste fille). — *Moy. de Parvenir*, XXX.

— Par la vertu ! (j'ay quasy *dit tout outre* ; encore je m'en repens, pource que ces meschans penseront que j'aye envie de devenir huguenot). — *Ibid.*, LXXIX.

A l'époque d'Oudin, dont les *Curiosités françaises* sont de 1640, l'évolution est complète : « *dire tout outre* » ne signifie plus que : « *dire le gros mot, le mot qui commence par F* »³.

On paraît avoir cherché à obvier à l'inconvénient que pouvait avoir l'expression tarée *tout outre* en ayant recours à l'équivalent, *tout à droit* :

Et fait en sorte qu'il attrape

Le cocher en certain endroit

Qu'on n'ose dire *tout à droit*.

(*Paris Burlesque*, 121).

Mais le remplaçant, comme il arrive souvent, a subi le même sort que le mot remplacé. Sorel, qui dans la seconde édition de la première partie de son *Francion* a essayé d'atténuer un certain

1. Cf. Un compagnon cui je deïsse, Mon conseil tot outreement. — *Rom. de la Rose*, 3105.

2. Il semble presque que ce développement se discerne déjà dans l'exemple de Jean de Meun, cité plus haut.

3. *Curiosités françaises*, s. v. *Tout outre* ; cf. *ibid.*, s. v. *Outre* : Il a dit tout outre, « le mot qui commence par F » ; vulg.

nombre des grossièretés qu'on lui reprochait, change la phrase, « Raymond... ne parloit d'autre chose que de foutre » en :

« R. leur disoit des mots fort sales que je ne puis autrement exprimer qu'en usant des termes du vulgaire, c'est à savoir qu'il leur parloit *tout à droit* ». — *Francion*, VII.

Déjà cette expression, en elle-même inoffensive, est sentie comme vulgaire, ce qui est confirmé par Oudin, pour qui « dire tout à droit » est un « idiotisme » qui signifie « parler salement, dire naïvement de sales paroles ». Un dernier exemple nous la montre complètement assimilée à *tout outre*, et tout aussi capable que celui-ci de servir de Deckwort à *Foutre* :

Il tempeste, il jure, il maugrée,
Et tout ici luy desagrée ;
Si tu luy parles de sangfroid,
Il va t'envoyer *tout a droit*.

(*Le Tracas de Paris*, p. 275).

Tout à droit, dans ce passage, a précisément la même valeur que *tout outre* dans l'expression patoise relevée par Hécart dans son *Dictionnaire rouchi-français*, « Envoyer tout oute » ou « tout éoute », que Hécart traduit, modestement, « envoyer promener » !

Si pour l'histoire de *Tout outre* nous sommes assez bien renseignés par les textes, il n'en est malheureusement pas de même pour *Foutrement*, mot aux origines essentiellement populacières et dont la carrière littéraire a été, semble-t-il, des plus modestes. On le trouve bien, parfois, dans la littérature contemporaine, témoin l'exemple suivant :

Ça a fait comme une porte qui s'ouvrait sur quelque chose de *foutrement* large.
— J. Giono, *Un de Baumugnes*, p. 93,

où l'auteur nous transmet les impressions de son principal personnage, paysan sensible et passionné, et paraît employer le mot pour indiquer une émotion particulièrement forte, plus intense, par exemple, que celle qu'il traduit ailleurs au moyen de *rudement* ou *durement* :

Oui, c'était *rudement* beau. Et ça poignait *durement* dans le milieu du ventre, comme quand on vous dit toute l'expression de la vérité bien en face. — *Ibid.*, p. 128.

Foutrement, dans notre citation, est du style affectif populaire¹. Mais il faut dire, d'une part, que le mouvement naturaliste a détruit bien des tabous littéraires et, d'autre part, que le mot, tout comme *Foutre* lui-même, a sans doute beaucoup perdu de sa vigueur et de son obscénité premières.

Foutrement, me dit un correspondant, qui me cite des exemples tirés du langage de la caserne :

Vous êtes *foutrement* mal fringué ! Rompez !

Il est *foutrement* em...poisonnant ce matin ! (d'un sous-officier très « à cheval » sur le service),

« s'emploie moins qu'il y a quelque vingt ans ».

Qu'il était bien vigoureux au milieu du siècle dernier, le surnom de Lafoutrement que donna Clemenceau à son ami Lafout dans une lettre² de 1858 le prouve assez, mais je manque totalement d'exemples pour l'époque antérieure. Ni Leroux ni d'Hautel ne le relèvent et le *Père Duchesne*³, grand virtuose pourtant dans l'emploi de *Foutre* et de ses dérivés, n'y a pas eu recours.

C'est donc sans aucun appui historique tangible que je vais risquer l'hypothèse qu'on va lire sur le problème de la genèse du mot *Foutrement*, adverbe affectif à valeur superlative. Remarquons d'abord que la structure de cet adverbe a de quoi nous surprendre. Le suffixe *-ment*, qui s'ajoute normalement à des adjectifs ou participes, quelquefois à des substantifs faisant rôle d'adjectifs, et même

1. Les gros mots n'ont souvent, chez les gens du peuple, d'autre rôle que d'introduire dans le langage un élément expressif, sans aucune intention obscène. Tantôt, subissant tout l'effet de l'usure qui atteint les mots affectifs, ils deviennent des mots parfaitement vides, tel le mot anglais *bloody*, qui dans certains milieux devient l'accompagnement normal de tout substantif quel qu'il soit ; tantôt au contraire, tout chargés d'affectivité, ils revêtent une dignité, voire même une sublimité inattendues. Comme exemple de ce dernier fait, je citerai le cas d'un soldat anglais blessé mortellement à Gallipoli, qui, après avoir écouté les paroles pieuses de l'aumônier, murmura en expirant : « Fucking Christ, I come » ! Un exemple semblable est rapporté par Beinhauer, *Spanische Umgangssprache*, p. 51 : Ein Mann aus dem Volke, der bei einem Bekannten einen Trauerbesuch machte, wusste, vor der Totenbahre stehend, vor Mitleid und Erregung nicht anderes zu sagen als : *me cago en tu puta madre*.

Se rappeler également, à ce propos, le lyrisme de Victor Hugo à propos du mot de Cambronne.

2. Lettre à Ranc reproduite dans l'*Écho de Paris*, 20 août 1932.

3. *Le Père Duchesne* (Hébert), éd. Braesch, Paris, 1922.

Revue de linguistique romane.

à des mots d'un emploi assez indéterminé comme *tel*, *aussi*, *autresi*, *quelque*, *même*, etc., se trouve ici accolé à un verbe à l'infinitif. Ce phénomène étrange, sans exemple dans la langue, s'explique fort naturellement par le contact de *Outre* avec *Foutre*. En effet, si *Outre*, dans le langage trivial ou populaire, a le don d'évoquer immédiatement le mot *Foutre*, — et qu'il l'avait bien, ce don, la dégradation de *Tout outre*, voire même de son remplaçant *Tout à droit*, nous oblige à l'admettre, — le mot *outrément*, forme concurrente de *Outrément*, est comme une invitation permanente à la création d'un *Foutrement*.

Que *Outrément*, au XVI^e siècle, s'emploie avec une valeur affective, voici deux textes¹ qui le démontrent suffisamment :

Et pource qu'elle estoit extremement belle et de resplendissant et gracieux regard, mais *outrément* lascive, elle fut nommée de l'estoile dite de Vénus... — Léon Hébrieu, *De l'Amour*, I, 235.

Que ta cousine soit comme un tygre inhumaine,
 Que d'une fière ardeur elle soit toujours plaine,
 Qu'elle ait joye en mes maux, riant de mon soucy,
 Que son cœur soit de roc *durement* endurcy,
 Qu'elle parle à cheval, *outrément* arrogante,
 Baste pour tout cela j'auray l'ame constante.

(*Capitaine Lasphire Élégie* II, p. 182).

Voici donc un mot qui, par son emploi même, est exposé à toutes les poussées affectives et soumis aussi à toute l'usure qui atteint tout vocable qui sert à composer des superlatifs dits absolus, tels les *rudement*, les *durement*, les *fièrement*, les *terriblement*, etc., qui pullulent dans la langue. Quoi de plus naturel alors que son concurrent populaire *Outrement*, déjà, par sa forme, dégagé de *Outrément* et qui, d'autre part, a tout intérêt à s'éloigner dans cet emploi de *Autre*, ait pris du renfort en se rapprochant de *Foutre* ? Il suffirait d'un seul exemple ancien de *Foutrement* pour que cette hypothèse devienne une certitude.

Je ne me cache pas pourtant qu'il y a une autre explication possible, notamment que *Foutrement* aurait été créé à l'instar de *Diablement*. *Diablement*, lui, se dit déjà dans Molière avec sa valeur exclamative moderne, qui n'est pas celle du *diablement*, c'est-à-dire

1. Je dois la copie de ces exemples à l'obligeance de mon collègue M. Holdsworth qui a bien voulu préciser et rechercher les références un peu obscures de Vaganay, *op. cit.*, p. 59.

« diaboliquement », du moyen âge. *Bougrement* est relevé par Huguet, *Dictionnaire du XVI^e siècle*, mais seulement avec la signification « à la manière des bougres ». Or il suffit de lire quelques pages du *Père Duchesne* pour constater que, dans le mécanisme affectif des jurons, *diable*, *bougre* et *foutre* sont des pièces interchangeables. Le *Père Duchesne* jure aussi bien, plus volontiers même, par *mille millions de foutres*, ou *mille millions de bougres* que par *mille millions de diables*. *Diablement*, mot qui jadis possédait une force « imprécatoire » beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, a fort bien pu amener *Foutrement*. Le cri fameux des révolutionnaires « *Au Foutre les aristocrates* » n'est-il pas un exemple classique de la possibilité qui résidait dans *Foutre* de servir de renfort à *Diable* ?

En attendant des exemples anciens de *Foutrement*, qui seuls permettraient de trancher la question de façon définitive, je me borne à ne présenter qu'à titre d'hypothèse la suggestion que les paroles élégantes de Madame du Deffant, citées par Littré (*s. v. Outrement*) : « La crainte que j'ai qu'il ne s'ennuie *outrément* », trouvent une réplique exacte dans le français trivial : « Le trac que j'ai de le voir *foutrement s'em...bêter* ».

*
* *

Nous voici au terme de cette longue étude qui, d'un *Autrement* médiéval, nous a amenés à un *Foutrement* moderne à travers des péripéties linguistiques qu'il importait de connaître. L'emploi de *Autrement* pour former des superlatifs absolus, son changement de sens dans les phrases négatives, la dégradation de *Tout outre* et de *Tout à droit*, la déchéance, dans la langue parlée, de *Outre* lui-même, le rôle exclamatif de *Foutre*, peut-être, et la naissance de *Foutrement*, voilà des phénomènes intéressants du langage qui s'expliquent de la façon la plus satisfaisante par une série de faits qui n'ont rien d'imaginaire, mais qui nous sont fournis par le témoignage irréfutable des textes : le contact de *Autre* avec *Outre* et de celui-ci avec *Foutre*.

Nous avons été amenés en même temps à établir une distinction entre l'homonymie totale, l'identification intégrale dans la bouche de tous les sujets parlants, seul type de luttes homonymiques étudié jusqu'ici et, d'autre part, le contact partiel, chez certains groupes sociaux, dans certaines couches linguistiques ou

dans certains domaines du langage. Nous avons constaté la possibilité pour la langue littéraire, ou d'ignorer totalement une crise du langage « inférieur », ou de n'en ressentir que des répercussions plus ou moins amorties. *Outre*, tout en ayant perdu beaucoup de ses emplois anciens, n'en reste pas moins d'un usage fréquent dans le français littéraire actuel, surtout dans la formule *En outre*, mais aussi comme préposition. Il faudrait un dépouillement de textes beaucoup plus vaste que celui que j'ai eu le courage d'entreprendre pour établir si le mot a bénéficié d'un regain de faveur quand l'équivalence *Outre-Foutre* avait cessé. Le phénomène ne serait pas sans exemple. Personne, je pense, n'éprouve à l'égard du mot *chevaucher* une répugnance ou une gêne quelconque. Pourtant, ce mot, aujourd'hui poétique et d'une tenue littéraire irréprochable, était, à en croire Furetière, au XVII^e siècle, un mot obscène et banni du langage honnête.

Quoi qu'il en soit, pour la période moderne, il est constant qu'à l'époque de la Renaissance on relève chez certains auteurs une tendance à employer au lieu de *outre*, dans une expression comme « disait *outre* », c'est-à-dire « disait en outre », des mots comme *d'abondant*, *d'avantage*, à côté de *de plus* et *en outre*, ceux-ci plus rares. C'est peut-être là une de ces répercussions dont nous avons parlé. On se demande aussi si dans l'histoire du mot *octroyer*, mot maintenant archaïque et exclusivement littéraire, il n'y a pas aussi quelque trace du contact que nous avons étudié. Ce mot, si fréquent dans l'ancienne langue, devrait se prononcer *outroyer*¹, forme impossible à maintenir si *Outre* est *Foutre* et *outu* veut dire *foutu* ! Sa prononciation actuelle et son état de dépérissement en regard de *autoriser*, *concéder*, etc., ne peuvent pas être les effets du pur hasard. *Outrager* lui-même, peut-être, n'en a pas été indemne. C'est un terrain favorable pour la rencontre des deux idées qu'expriment respectivement nos deux mots. Au risque d'être accusé de donner dans la fantaisie pure (!) je ne peux m'empêcher de citer cet exemple de Buffon, cueilli dans Littré :

Ils (certains grands singes) sont très ardents pour les femmes, et assez forts pour les violer lorsqu'ils les trouvent seules, et souvent ils les *outragent* jusqu'à les faire mourir.

1. Je relève dans *Délie*, éd. Parturier, pp. 256 et 289, les graphies *otroie* et *oultroie* ; se rappeler aussi le *n* de *montrer* qui devrait être *moutrer*.

Est-il trop invraisemblable de voir en cet exemple un reflet, tout au moins, dans la littérature, de ce qui se passait autrefois dans le langage trivial ou populaire ?

Mais c'est la restriction même de l'emploi de *Outre* dans le français littéraire, qu'accompagne son élimination presque totale du langage « inférieur », qui illustre le mieux la différence selon les milieux des effets d'un même phénomène linguistique. Et si l'on demande pourquoi le langage populaire, qui aura permis ce contact, s'est montré plus sévère à son égard que sa sœur plus sensible, la langue cultivée, je répondrai que c'est justement dans les milieux populaires que l'on se gênait le moins pour tirer parti des gauloiseries que permettait le contact, et qu'il suffisait, par conséquent, que le langage féminin ait éprouvé de la répugnance à employer un mot qui prêtait à de gênants calembours pour que sa disparition ultérieure ne fût plus qu'une question de temps.

Il n'est que trop évident qu'une étude comme la présente ne peut pas se vanter d'aboutir à des conclusions d'une précision mathématique, comme il arrive parfois pour des études d'étymologie pure, mais j'ose prétendre qu'elle a son intérêt et son mérite propres si elle nous fait entrevoir, si confusément que ce soit, quelque chose de la véritable vie du langage dans son étonnante et passionnante complexité.

Édimbourg.

John ORR.
